

Contrat d'engagement AMAP poulets 2023-2024

Saison 1 – du jeudi 10 octobre 2024 au jeudi 11 septembre 2025 inclus

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants dans le cadre et le respect de la Charte des AMAP :

Engagements de l'adhérent :

- accompagner et soutenir le producteur dans son activité et ses projets
- gérer ses retards et absences aux distributions
- selon ses disponibilités, aider bénévolement le producteur en cas de besoin

Engagements du producteur partenaire :

- livrer **tous les mois** des poulets de chair fermier provenant de son poulailler en élevage biologique
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouvertes
- être transparent sur ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques (aléas climatiques, ravageurs, et maladies) et les bénéfices naturels liés à la production et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association.

Planning de distributions & quantités souhaitées: les livraisons sont prévues, **tous les mois**,

Date	10/10/2023	07/11/2024	05/12/2024	16/01/2025	13/02/2025	13/03/2025	10/04/2025	07/05/2025	05/06/2025	11/09/2025
# de poulets										

Modalités d'inscription : Vous pouvez vous inscrire pour un ou plusieurs poulets par mois (nombre fixe pour tous les mois).

Nombre de poulets total	Avance sur le prix de chaque poulet commandé	Nombre de distributions Réglées d'avance	Montant de l'avance
	25,00 € (13,50 €/Kg)	8 sur 10 (1)	8x25€= 200€

(1) **Après la dernière distribution, l'Amapien s'engage à régulariser le paiement en fonction du poids réel de poulet reçu durant l'année.**

Distribution : les **jeudis de 18h30 à 19h30**,

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Nom, prénom :

Téléphone (s) :

Fait à

le

adresse Mail :

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé » (pour l'adhérent)

de l'adhérent

du producteur

du référent poulet

Dossier complet à remettre à : Claire Bouley (**au plus tard le 05/10/24**) comprenant :

- les chèques (voir le montant dans le tableau ci-dessus), libellés au nom de Marc CHAUVIN,

- le contrat d'engagement (en 1 exemplaire : un pour le producteur) signé avec vos coordonnées complètes et lisibles, y compris le mail.